

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2008

(art. L. 2121 – 25 C.G.C.T.)

Présents : Mmes LABROSSE, HEBERT, CARBONNEAU, POCHARD, MM. PIERREL, MALESSARD, VANDROUX, ALLEMAND, KLEIN, REGUILLON, GIRARD, CHATOT, BONNEVILLE, THOREMBEY, REGAZZONI, MARINE,

Excusé : M. EXTIER,

Absent : M. BRIDE.

Mme HEBERT et M. REGUILLON sont élus secrétaires de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la possibilité d'examiner deux points supplémentaires, à savoir :

- La validation des choix effectués le 1^{er} juillet 2008 par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes des communes de la région d'Orgelet, en matière de travaux de voirie ;
- Le principe d'abandon définitif des projets, restés sans suite durant plusieurs années, concernant le pré-transit Est et le pré-transit Ouest des réseaux d'assainissement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adjonction de ces deux points à l'ordre du jour.

1. AMENAGEMENT ROUTE DE MOUTONNE (R.D. 2) : APPROBATION DU PROJET, FINANCEMENT, CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CONSEIL GENERAL, ET DEMANDE DE SUBVENTION :

A l'occasion des travaux de calibrage et de renforcement de chaussée programmés par le Département sur la R.D. 2, entre l'entrée du bourg et le carrefour avec la R.D. 165, il est proposé à la commune de réaliser en même temps un chemin piéton le long de cette voie, entre le bourg et le stade. Une bande végétalisée séparerait le chemin de la voie.

Dans un souci d'économie et de rationalisation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour que l'ensemble de cette opération fasse l'objet d'un groupement de commandes entre la commune et le département, approuve le projet de travaux élaboré par les services du Conseil Général, ainsi que la convention de groupement de commandes. L'aide financière du département sera sollicitée sur ces bases.

Une délibération financière modificative devra être examinée ultérieurement par le Conseil Municipal quand le projet technique et financier sera plus précis, et lorsque le SIDEC aura communiqué le coût prévisionnel de l'enfouissement du réseau d'éclairage public traité dans le point suivant de l'ordre du jour.

2. AMENAGEMENT ROUTE DE MOUTONNE (R.D. 2) : DEMANDE AU SIDEC POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC :

En marge des travaux routiers ci-dessus, le Conseil Municipal décide de procéder à l'enfouissement du réseau d'éclairage public bordant la R.D. 2, sous réserve de la participation financière du SIDEC, lequel sera saisi en ce sens.

3. AMENAGEMENT DE LA PLACE AU VIN, DE LA PLACE DE L'ANCIEN COLLEGE ET DES RUES ADJACENTES : DEMANDES D'AUTORISATION D'ENTREPRENDRE L'OPERATION AVANT LES DECISIONS D'AIDE DU CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE COMTE, ET DU DEPARTEMENT DU JURA :

Pour ne pas retarder la réalisation du projet, le Conseil Municipal demande au Conseil Régional de Franche Comté, et au Département du Jura, l'autorisation d'entreprendre l'opération sans attendre les décisions d'aide de ces deux partenaires financiers.

La prochaine réunion de la commission municipale en charge du dossier est fixée au 10 septembre 2008, pour analyser les propositions de l'équipe de maîtrise d'œuvre sur les aménagements demandés lors de la précédente réunion du 26 juin.

Une étude portant sur le stationnement des véhicules devra être envisagée, avec le conseil de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

4. INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Après mises en concurrence, et dans le cadre des délégations données au Maire le 15 avril 2008, le Conseil Municipal prend acte du choix des prestataires suivants :

objet	prestataire retenu	coût H.T.
Petit tracteur + équipement	Ets CLAAS (Crancot)	22.800 € + 3.990 €
Camion benne (avec reprise ancien véhicule)	Gge ZANGRANDI (Lons le Saunier)	33.136 € - 1.400 €
Maîtrise d'œuvre des travaux de raccordement E.U. et E.P. <i>Mont Teillet</i> , et des travaux de réfection de la rue du Quart.	Cabinet P.M.M. (Dole)	7.750 €
Mission de contrôle technique pour l'aménagement du lotissement <i>Mont Teillet</i>	Bureau VERITAS (Lons le Saunier)	1.890 €
Assistance technique au maître d'ouvrage pour le déplacement des canalisations communales, concernant le projet départemental de carrefour giratoire sur la R.D. 470.	D.D.A.F. du Jura	3.700 €

5. ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE : CHOIX D'UN FOURNISSEUR APRES MISE EN CONCURRENCE :

Après mise en concurrence, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre mieux-disante de l'entreprise PERNOT (Pont de Poitte), pour l'acquisition du matériel choisi, au prix de 19.710,65 € H.T.

Cet investissement favorisera des économies d'énergie (environ 7.600 Watts), par l'utilisation de leds en remplacement des ampoules traditionnelles.

Un contrat annuel d'installation de ces illuminations est en cours d'élaboration. Il sera soumis ultérieurement au Conseil Municipal.

6. VERIFICATION REGLEMENTAIRE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX : CHOIX D'UN PRESTATAIRE APRES MISE EN CONCURRENCE :

Après mise en concurrence, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre mieux-disante présentée par l'APAVE (Agence de Chalon, 90, rue L.A. POITEVIN, 71100 CHALON SUR SAONE), pour la vérification réglementaire des installations électriques des bâtiments communaux recevant du public, au prix annuel de 1.556,11 € H.T., et moyennant un délai d'exécution de trois semaines après réception de la commande. Cette offre est reconductible tacitement chaque année sauf dénonciation 6 mois au moins avant le terme du contrat, avec formule de révision.

7. NETTOYAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT : CHOIX D'UN PRESTATAIRE APRES MISE EN CONCURRENCE :

Après mise en concurrence sur la base d'un descriptif des équipements concernés, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre mieux-disante de l'entreprise BOURGOGNE CONTROLES CANALISATIONS (B.C.C. – 71012 CHARNAY LES MACON), pour le nettoyage du réseau d'assainissement, moyennant les prix suivants :

	unités	prix unitaires H.T.
STATION D'EPURATION : 1 dessableur, 1 poste de relevage, 2 bacs à sable.		
DIVERS : 1 mini dessableur, 1 poste de relevage (Z.I.), 80 grilles ou avaloirs, 2 km de canalisations EU-EP diam. 200 à 400.	forfait	8.880,00 €
DEPOTAGE :		
Traitement des produits de curage	m3	71,00 €
Traitement des matières de vidange	m3	29,50 €
GARANTIE D'ECOULEMENT : Sur la totalité du réseau : prise en charge par intervention	intervention	150,00 €
Engagement contractuel sur une durée de 5 ans, sous réserve de résiliation en cas de délégation de service public portant sur la gestion des équipements concernés.		

8. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE POUR LE FINANCEMENT DES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE :

L'acquisition du matériel d'illumination de fin d'année (cf. point n°5 ci-dessus) doit être inscrite au budget général de la commune. Son financement sera assuré par abondement du recours à l'emprunt ouvert en recette d'investissement.

9. DEMANDE DE SUBVENTION 2008 DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS :

Demande tardive reçue courant juin 2008. Le Conseil Municipal décide d'allouer une aide de 400 € à cette association caritative.

9bis. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CLUB BOULISTE D'ORGELET :

Considérant la présence en finale du tournoi de Pentecôte, à Lyon, d'une équipe de jeunes joueurs orgelétains, le Conseil Municipal décide de verser au Club Bouliste d'Orgelet, à titre exceptionnel, une subvention supplémentaire de 200 €.

10. LOYER TRESORERIE MUNICIPALE : ACTUALISATION :

Au vu des indices de référence publiés dernièrement, le loyer contractuel de la Trésorerie Municipale sera actualisé, et porté, à compter de l'année 2008, de 8.584,20 € à 8.969,59 €.

11. ATTRIBUTION DE FRAIS DE MISSION AUX DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX REPRESENTANT LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES PETITES CITES COMTOISES DE CARACTERE :

En raison des réunions organisées régulièrement au siège de l'A.P.C.C.C., à Besançon, le Conseil Municipal autorise le remboursement des frais exposés à ces occasions par les deux conseillers municipaux représentant la commune à l'Association des Petites Cités Comtoises de Caractère. Il est précisé que le remboursement des

frais obéit aux mêmes conditions que pour les fonctionnaires territoriaux, sur des bases forfaitaires, ou sur la base des frais réels avec présentation d'un état de frais.

12. ADHESION DE LA COMMUNE A LA FEDERATION DU PATRIMOINE (DELEGATION DE FRANCHE COMTE) :

Le Conseil Municipal approuve cette adhésion au tarif annuel est de 100 €. La Fondation du Patrimoine intervient pour aider la restauration du patrimoine privé. Son Président sera convié à une prochaine réunion du Conseil Municipal afin de présenter plus en détail les actions soutenues.

13. ACCEPTATION D'UNE RECETTE EN ESPECES :

Le Conseil Municipal accepte un versement de 400 € en espèces, effectué par les Gens du voyage pour leur passage à Orgelet début juin 2008.

14. ACCEPTATION DE CHEQUE :

Suivant les règles comptables, le Conseil Municipal approuve l'encaissement d'un chèque de remboursement par GROUPAMA (185,41 € = frais de dépannage lors d'un incident sur véhicule communal).

15. ACQUISITION DE PARCELLES DANS LE SECTEUR DE BELLECIN (PROPRIETE DE Mme LIGIER) :

La superficie totale des différentes parcelles est de 50.107 m², pour un prix de 6.500 €. Cette acquisition recommandée par les services de l'O.N.F. est acceptée par le Conseil Municipal, avec l'objectif de renforcer l'unité du domaine de la commune dans le secteur concerné.

Le financement de cette acquisition sera assuré par abondement du recours à l'emprunt ouvert en recette d'investissement.

16. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « PANDEMIE GRIPPALE » :

M. Laurent THOREMBEY a accepté sa désignation par le Conseil Municipal. Ce choix sera porté à la connaissance de Monsieur le Préfet du Jura.

17. QUESTIONS DIVERSES :

- Abandon définitif des projets d'études concernant le pré-transit Est et le pré-transit Ouest des réseaux d'assainissement : Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'abandon définitif de ces projets relatifs à des réseaux dont le fonctionnement se révèle finalement assez satisfaisant.
- Travaux de voirie du Groupement de commandes des communes de la région d'Orgelet : En qualité de coordonnateur du Groupement de commandes, le Conseil Municipal approuve les offres techniques et financières des entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes, réunie le 1^{er} juillet 2008, et autorise le Maire à signer les marchés avec ces entreprises, à savoir :
Lot n°1 (travaux de création, réfection et entretien de voirie) : Sté S.J.E. (Messia sur Sorne – 39) ;
Lot n°2 (travaux de signalisation horizontale) : Sté GIROD LINE (Bellefontaine – 39).
Monsieur ALLEMAND ajoute qu'il sera intéressant de connaître, dès que possible, le coût de réalisation des travaux envisagés à Orgelet au vu des prix unitaires de ces entreprises.
- Droit de Prémption Urbain : La commune n'a pas exercé son D.P.U. sur les déclarations d'intention d'aliéner les parcelles bâties AC 136 et ZC 60.
- Projet départemental de carrefour giratoire RD470 / Z.I. : En l'état actuel des pourparlers, le coût de déplacement des réseaux à la charge de la commune serait ramené à environ 58.000 € H.T. Cet élément financier vient d'être confirmé dans un courrier du Département. Le Conseil Municipal souligne par ailleurs l'attention particulière avec laquelle le Département devra traiter les accès à l'entreprise JURATOYS.
- Skate park : La commune de Saint-Julien propose de racheter les équipements du skate park non utilisés à Orgelet. On peut effectivement s'interroger sur la très faible fréquentation de ces équipements. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas au principe d'une cession de certains éléments. Comme le précise Monsieur

ALLEMAND, il faut aussi réfléchir au devenir de cet espace à vocation sportive. Une réponse à l'offre de la commune de Saint-Julien devra être faite à la rentrée de septembre.

- Evacuation des boues de la STEP de CHAVERIA : Monsieur le Maire de CHAVERIA sollicite la commune pour un transfert (payant) vers la STEP d'ORGELET des boues issues de ses installations de traitement. Par rapport au risque de créer un « précédent », Madame le Maire précise que peu de communes membres de la Communauté de communes sont dans la situation de CHAVERIA. Pour Monsieur ALLEMAND, la réponse doit être avant tout technique. Monsieur VANDROUX appelle à une grande prudence dans la vérification technique des possibilités d'accueil des boues d'autres communes. Le Conseil Municipal considère qu'il faut donc étudier plus précisément cet aspect en vue d'une décision ultérieure.
 - Projet de maison médicale : La Municipalité a rencontré les médecins d'ORGELET sur ce dossier. Monsieur ALLEMAND souligne la très grande attente des médecins en terme de délais. Monsieur MARINE ajoute qu'il faut impérativement se déterminer au plus tard en septembre. Madame le Maire rappelle l'étude en cours au niveau du Pays, dont la prochaine réunion est programmée le 10 juillet. Monsieur ALLEMAND soulève la question du choix de la collectivité publique devant porter ce projet : la C.C.R.O. avec le Pays, ou la commune ?... Selon Monsieur MARINE, l'étude doit être engagée dès 2008, et il importe de travailler en collaboration avec les médecins pour bâtir le cahier des charges du projet.
- Informations diverses communiquées par Monsieur MALESSARD :
- Activité des services techniques municipaux : Diffusion à tous les conseillers du tableau récapitulatif des travaux périodiques assurés par les services techniques, ainsi que des tableaux mensuels des travaux plus spécifiques réalisés de janvier à juin 2008.
 - Circuits forestiers de Satonat : Monsieur le Président de la Sté de chasse a fait savoir qu'il regrettait de ne pas avoir été consulté avant les travaux de connexion des deux circuits. Pour éviter le risque d'un passage fréquent de véhicules non autorisés sur ce nouveau tracé, il préconise la mise en place d'une barrière à la jonction des deux circuits. Monsieur MALESSARD pense qu'il serait préférable de laisser les blocs de pierre actuellement mis en place. Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins l'abstention de Monsieur GIRARD, se prononce en faveur du maintien des blocs de pierre, considérant les risques de dégradation dans le cas d'une barrière cadénassée.
 - Rive du lac le long de la route de Satonat : Il convient de faire enlever la caravane stationnée irrégulièrement au bord de l'eau.
- Remise de récompenses aux jeunes sportifs : La date de cette remise n'est pas facile à déterminer pour réunir le maximum de jeunes concernés. A prévoir vraisemblablement en septembre ...
 - Convention Commune – Département pour l'occupation des équipements sportifs de la commune par le collège : Nous attendons le retour de la convention 2008 signée ...
 - Bulletin municipal : Pour des raisons de délai, le prochain bulletin municipal sera réalisé, une dernière fois, suivant la maquette de l'ancienne formule.
 - Opération « façades » : communication par Madame HEBERT des statistiques actuelles de cette opération qui rencontre un réel succès, et dont la phase de réalisation aujourd'hui amorcée devrait susciter à son tour la constitution de nouvelles demandes.

La séance est levée à 23 heures 10.

Fait le 24 juillet 2008.